

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

### Dilemmes éthiques face à la pandémie COVID-19 : Retour sur expérience

Dans son acception étymologique, la synthèse évoque "la composition", c'est à dire un exposé consistant à rassembler les divers éléments d'un ensemble, et dans son acception hégélienne, le dernier temps de la triade hégélienne. Le rapport de synthèse se veut plus structuré et renvoie à une épreuve de minutie **qui allie la fidélité aux propos des différents intervenants à la concision et la rigueur**. C'est ce que nous allons tenter de faire en exposant les différentes problématiques soulevées lors de cette conférence.

En écoutant attentivement vos interventions tout au long de cette matinée, deux axes majeurs me semblent structurer le clivage de cette conférence annuelle du Comité national d'éthique médicale, d'une part, les dilemmes éthiques imposés par la gestion proprement dite de la pandémie (I), et d'autre part, les effets pervers inéluctables à la pandémie de ladite gestion (II).

#### **I - La gestion de la pandémie : entre amateurisme et professionnalisme**

L'intervention du **professeur Jalila Ben Khelil** apporte une première réponse. D'abord, à travers la mise en exergue du rôle saillant du Comité scientifique eu égard à la particularité de sa mission en temps de crise notamment et surtout avec le passage à la dimension épidémique et collective. Les impératifs du juste équilibre entre, d'une part, la solidarité collective, en particulier à l'égard des personnes vulnérables et l'affirmation de l'autonomie, de même que l'équilibre entre toutes les dimensions du soin : traitement médical, accompagnement individualisé et justice. La difficulté de concilier à la fois les principes de bienfaisance, de respect de la dignité et de l'autonomie de chaque personne, avec la prise en charge urgente des personnes atteintes de la Covid-19. Se devait-on de sacrifier certains principes éthiques fondamentaux en raison de la situation d'incertitude (au regard du nombre de cas concernés, durée de l'épidémie, sévérité de la maladie, ainsi que l'impact en pratique des différentes mesures sur la dynamique de l'épidémie, sur le nombre d'hospitalisations et la mortalité).

**Professeur Ben Khelil** a ensuite rappelé que le Comité scientifique n'a pas omis de tenir compte de certains principes éthiques qui paraissent fondamentaux dans ce contexte épidémique, à l'instar du respect de la dignité humaine, qui doit échapper à **toute approche utilitariste** ; le respect du principe d'équité en

rapport avec **la nécessité de la priorisation** notamment en raison du manque de lits de réanimation ; ainsi que le respect de la liberté, **celle-ci étant forcément éraflée de par** le recours à la réquisition, au confinement de certaines catégories de citoyens, ou aux restrictions à la circulation.

**Docteur Abdelwahed Abassi**, (à travers une lecture critique de la gestion de crise de la Covid-19 en Tunisie) a décrit, **pour sa part**, de manière succincte l'amorce de la crise dans le monde, chiffres à l'appui, avant d'appréhender l'approche adoptée par les autorités tunisiennes compétentes, **approche caractérisée dans un temps premier, par une parfaite maîtrise de la situation et ce, en dépit des contraintes logistiques et financières**. Cependant, **la particularité tunisienne n'a pas trouvé son retentissant lors de la seconde vague**, une vague qui a révélé l'absence ou la faible préparation du système de santé tunisien. **Le constat que fait docteur Abassi à cet égard est accablant**. La première ligne, maillon de proximité est marginalisée malgré son potentiel de couverture géographique, les circuits Covid ont été tardivement mis en place, les dispositifs de réponse en place articulés essentiellement autour de l'axe SAMU, CHU/Hôpitaux régionaux et Directions Régionales de la Santé se sont avérés insuffisants.

**Docteur Abassi** n'a pas manqué de souligner, par ailleurs, les déficiences de la gouvernance sanitaire avec parfois confusion des rôles, non explicitation publique des missions respectives et une confusion qui perdure sur la composition, les missions et l'indépendance du comité scientifique par rapport aux organes de décision politique et de mise en œuvre de la réponse à l'épidémie.

**Professeur Slim Ben Salah**, est revenu - pour sa part - sur la gestion de la crise sanitaire sous un prisme différent. **Il nous a livré une réflexion ordinale déontologique et éthique à même de nous éclairer sur le vécu des médecins face à la crise**. Les conditions d'exercice en totale rupture avec le mode normal de prise en charge des patients, ont suscité chez les médecins des interrogations déontologiques majeures, **voire des cas de conscience**. Les déséquilibres entre les moyens humains, thérapeutiques, matériels, médicamenteux disponibles et les situations, souvent complexes, graves et urgentes, auxquelles ils doivent faire face, ont incité l'ordre national des médecins à intervenir en vue d'offrir un encadrement idoine. **Professeur Ben Salah** a rappelé les recommandations émises par l'instance ordinale en soulignant la nécessité pour le praticien de se réapproprier son travail se laissant guider par les règles déontologiques et les principes éthiques.

**La gestion de la pandémie et les dilemmes éthiques y afférent est également appréhendée à l'aune de l'analyse de la communication gouvernementale d'une part, et de la couverture médiatique d'autre part**. Les acteurs

institutionnels auxquels incombe la communication officielle ont-ils démerité ? Le constat établi par le **professeur Abdelkrim HIZAOUI** semble **mitigé**. L'analyse du discours officiel ne manque de révéler **un certain nombre de failles frappant ainsi de discrédit la communication gouvernementale**. Une véritable schizophrénie s'est emparée des médias qui alternent entre dramatisation et tranquillisation de la population. Les relais médiatiques de l'information médicale que sont les journalistes se sont révélés **défectueux**. En l'absence d'un véritable contrôle des contenus médiatiques, c'est la cohérence et partant, la crédibilité des acteurs qui en a pâti. **Une communication cacophonique** s'est emparée de la toile alimentée par l'émergence d'un « journalisme citoyen » porté par les plateformes des réseaux sociaux numériques telles que Facebook.

Ceci étant souligné, la gestion de la crise et les dilemmes éthiques y afférent est d'autant plus délicate lorsque l'on considère les effets pervers induits par la pandémie.

Ce sera donc l'objet du second axe du présent rapport de synthèse.

## **II - Les effets pervers**

Phénomène inédit tant par la sévérité, l'âpreté et la vitesse de sa propagation, que par son vaste impact politique, économique, social, et psychologique, la Covid-19 n'a pas manqué de mettre à mal le monde de la recherche, notamment et surtout, celui de la recherche biomédicale. **Le professeur Sami Boubaker** s'est attelé à identifier les contraintes imposées par l'ampleur de la crise sanitaire sur la recherche biomédicale. La recherche devait être "réalisée dans un contexte d'urgence", sous "haute pression" et sous le feu des "projecteurs" avec le risque de la mise entre parenthèse des fondamentaux éthiques et de l'intégrité scientifique.

Dans le contexte de l'urgence sanitaire et en raison de l'attente des patients, des communautés et des autorités publiques, **les chercheurs - se devant d'être prolifiques - ne risquent-ils pas de reléguer aux oubliettes les règles contraignantes des bonnes pratiques de la recherche en santé, car l'éthique et la rigueur scientifique ne peuvent s'accommoder de l'urgence.**

**Le professeur Sami Boubaker** n'a pas manqué de rappeler que l'éthique de la recherche biomédicale en période de crise sanitaire doit obéir à des standards dégagés par divers organismes et comités en vue d'orienter les chercheurs et de faciliter la mission des comités d'éthique de la recherche. "Des procédures accélérées, mieux adaptées à la situation d'urgence, ont été mises en place pour l'évaluation éthique des projets et pour assurer la communication des résultats de la recherche". **Cependant, et comme le relève professeur Boubaker**, force

est de constater que la recherche n'a pas toujours respecté les principes éthiques déjà édictés. De nombreux essais cliniques, **souffrant d'écueils méthodologiques**, ont été conduits en "utilisant des schémas thérapeutiques variés et portant sur des groupes de malades hétérogènes". Grand nombre d'essais ont rapidement "avorté". De tels essais - **affirme professeur Sami Boubaker** - ont causé une perte de temps préjudiciable pour les personnes et les communautés. **L'intégrité scientifique a - aussi - été mise à rude épreuve par certaines publications dans les revues médicales les plus prestigieuses.** C'est pour cela que des recommandations ont été formulées par des instances internationales, régionales et nationales pour définir les règles éthiques à respecter dans le cadre de la recherche biomédicale. Il en est ainsi des Procédures d'évaluation éthique de la recherche, et des Responsabilités des chercheurs.

**Un autre impact, et non des moindres, est l'impact psychologique et psychiatrique.** Lors de son intervention, **professeur Rym Ghachem Attia** s'est longuement arrêté sur les conséquences de la Covid-19 sur la santé mentale de la population en général, et des catégories vulnérables, en particulier, soulignant la montée de la violence (à l'égard des femmes et des enfants), l'augmentation du chômage, et les conséquences négatives de l'interruption de scolarité prolongée.

Citant de nombreuses études, **professeur Ghachem** a démontré que la crise du COVID 19 a eu un impact extrêmement négatif sur la santé physique, mentale et le bien être social. Les troubles psychologiques durant cette pandémie se sont révélés être graves et invalidants : allant de l'état de stress post traumatique dans les familles Covid, l'anxiété dans toutes ses formes, à la dépression surtout auprès des anciens patients. Ainsi, et nonobstant, la mise en place de cellule d'assistance psychologique dès le 30 mars 2020, les statistiques révèlent des niveaux d'anxiété et de dépression plus élevés associés à des catégories spécifiques (statut d'étudiant, d'élève, de genre (fait d'être de sexe féminin)), et auprès des malades somatiques antérieures.

Le renouvellement de l'interrogation sur les effets de la Covid-19 eu égard aux troubles psychiatriques a permis, **selon le professeur Ghachem**, de faire un diagnostic approfondi des causes et d'établir un bilan aux fins de souligner qu'en définitive la santé mentale doit constituer une priorité. Hormis, l'identification des troubles psychiatriques et des violences physiques et psychiques subies durant la période de pandémie, "la prise en charge doit obligatoirement nous permettre de revoir nos priorité", **voire, souligne le professeur Ghachem**, de "changer de vie".

En raison de l'impact multiforme de la pandémie, les sciences sociales ont également été associées à la réflexion de cette journée. **Professeur Imed**

**Melliti**, sociologue, a, à cet égard, souligné l'importance d'un regard critique sous le prisme des sciences sociales. **Puisant dans des arguments qui ne relèvent pas de "la raison médicale dans sa dimension "technique", dans un moment où la raison médicale semble saturer l'espace public", professeur Melliti, données à l'appui, s'est arrêté sur les effets socio-économiques de la pandémie.**

Auparavant, il a rappelé les postulats, "points d'ancrage théoriques à partir desquels la sociologie, comme discipline, pense la pandémie". Ces postulats sont au nombre de trois. "D'abord l'inégalité des êtres humains face aux calamités de la nature, face à la maladie et à la mort, *a fortiori*, face à la crise sanitaire de la Covid, et ce, à plus d'un titre : que l'on soit riche ou pauvre, cadre ou travailleur modeste, issu d'un territoire ou d'une nation riche et développée ou le contraire. Ensuite, la mise à mal du savoir "profane" sur la vie, la mort et la maladie face au discours scientifique médical. Enfin, la question de l'adéquation des politiques publiques en matière de santé au contexte tunisien". Ces politiques pouvant se révéler catastrophiques lorsque l'État n'a pas les ressources nécessaires pour "amortir les effets du ralentissement de l'activité économique sur les populations".

Ces trois postulats soulignés, une variable doit être intégrée dans toute analyse portant sur la gestion de la pandémie et les dilemmes éthiques y afférent. Il s'agit des "attentes normatives des individus". Celles-ci "ne sont pas les mêmes qu'ils soient acculturés au modèle de l'État-Providence et de l'Etat social ou d'un État libéral".

Ceci étant, et pour revenir aux données statistiques, les chiffres, **affirme professeur Melliti, sont révélateurs des effets inégaux de la pandémie sur les populations.** "La pauvreté extrême pourrait presque doubler en Tunisie, en passant de 2,9 à 5,5%, alors que le taux général de la pauvreté passerait de 13,7 avant la pandémie à 21,2%, Cette pauvreté croissante toucherait davantage les ménages ruraux et les populations qui travaillent dans les secteurs les plus précaires".

Voilà donc pour l'essentiel, la synthèse des différentes interventions de cette journée. Cependant, avant de clore ce rapport de synthèse, permettez-moi d'attirer votre attention que le droit - grand absent de cette conférence - s'impose pourtant en filigrane dans le débat. Le droit, élément essentiel de la stratégie de lutte contre le nouveau coronavirus, s'est révélé instrument de contrainte à l'encontre des citoyens à la faveur des circonstances exceptionnelles que constitue la crise sanitaire. L'impératif d'arbitrer entre deux exigences : l'une sanitaire, l'autre constitutionnelle a contraint les autorités à manœuvrer sur des sables mouvants pour concilier des impératifs apparemment contradictoires, à

savoir juguler la crise sanitaire d'une part, et respecter les libertés individuelles dans le cadre de la légalité, d'autre part.

Ceci étant relevé, c'est le test éthique, et vous l'avez tous souligné ici, véritable tamis, qui permet d'évaluer non seulement les mesures adoptées pour conjurer la crise et y faire face, mais offre par là même un justificatif ou une assise à ces mesures. Et c'est à ce dessein que nous sommes tous aujourd'hui réunis.

Je vous remercie de votre attention.

**Wafa HARRAR MASMUDI**

Professeur d'université, agrégée de Droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis